

## Bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD : Un rapport surprenant que l'ANdEP entend contester pour partie !

Sept mois auront donc été nécessaires pour permettre la publication et la diffusion du contenu du rapport IGAS/IGAENR. Délai important lorsqu'on se rappelle que les deux ministres devaient communiquer en octobre. Retard qui n'est pas expliqué et peut heurter un certain nombre d'acteurs auditionnés par la mission. Depuis cette officialisation, les directeurs d'instituts de formation ont pris le temps de la réflexion pour mesurer les enjeux des recommandations préconisées et construire leur argumentaire. L'ANdEP a consulté l'ensemble de ses adhérents en cette fin du mois de mars.

Une première surprise partagée est de constater un écart assez significatif entre les contenus de plusieurs entretiens et la rédaction finale du rapport. Tout comme il existe des différences significatives entre le bilan réalisé par la DGOS en mai dernier auprès de l'ensemble des acteurs de la formation en soins infirmiers, et certains éléments du rapport. Force est de constater que ce rapport tend à privilégier la posture universitaire !

Si sur le principe d'une évolution des modes de gouvernance des instituts de formation en général et plus particulièrement ceux des IFSI, certaines recommandations sont à explorer, ce rapport est jugé ou perçu par beaucoup comme une ignorance de l'engagement des formateurs et des directeurs dans le processus et la mise en œuvre de la réingénierie des formations : acteurs oubliés ou très peu cités dans le partenariat, au profit d'une université qui aurait seule construit l'ensemble du dispositif des enseignements bio-médicaux et sciences humaines, et serait seule à l'origine de l'émergence de la pratique réflexive dans la formation des infirmiers !

Minimiser la place occupée par les équipes des Instituts de formation dans la conception et l'opérationnalisation du dispositif en les limitant à des dimensions « pratico-pratiques » est inadmissible, car trop réducteur et s'oppose aux résultats du diplôme d'Etat.

L'ANdEP tient à rappeler que si la formation est reconnue au grade de licence, elle reste avant tout une formation professionnelle, construite à partir d'un référentiel de compétences comme le rappelle à plusieurs reprises la mission. Cette dimension pourtant essentielle semble oubliée quand il s'agit de repenser l'organisation des stages, par exemple.

A titre d'exemple à la fois emblématique et déterminant, la recommandation relative à la présidence des CAC apparaît légère dans son argumentation et très partisane. L'ANdEP s'étonne qu'une décision réglementaire puisse être ainsi détournée et récuse toute forme de négation du rôle des directeurs d'instituts de formation.

Au vu des différentes recommandations préconisées, nous attendons un signe fort du ministère de la santé pour ouvrir des discussions sur les différents thèmes abordés dans ce document : vie étudiante, poursuite du processus, mode de sélection et plus particulièrement sur l'évolution des structures de formation et le devenir des directeurs considérant qu'un dialogue constructif permettra d'aboutir à une vraie reconnaissance des responsabilités de chacun.

**Pour l'ANdEP, F. GIRARD**

Contact : Florence GIRARD, Présidente : [f.girard@ch-ussel.fr](mailto:f.girard@ch-ussel.fr), tel : 06 83 20 28 16